

Association Cantonale des Musiques Valaisannes (ACMV)

Protocole AG du 27 octobre 2018 – Centre scolaire Bammatta à Naters

1. BIENVENUE

Le bel et long été indien s'est terminé tôt ce matin et c'est la pluie et le froid qui nous accueillent à Naters.

Dès 09H00, accueil des déléguées et délégués des sociétés ainsi que des invités du comité de l'ACMV.

À 10h00, la fanfare La BELALP nous interprète l'hymne valaisan, MARIGNAN, sous la direction de David LOCHMATTER.

Le Président, Christian BOHNET, ouvre la 141^{ème} assemblée générale de l'Association Cantonale des Musiques Valaisannes (ACMV) qui, conformément à l'article 13 des statuts, a été convoquée dans les délais.

- Traduction dans les deux langues par Monsieur Claude BRUCHEZ, traducteur professionnel. .
- Nos débats sont entièrement enregistrés.

Les invités, ci-après, qui nous honorent de leur présence.

Présidents d'honneur de notre association (ACMV), représentants(es) des associations fédérales, romandes, cantonales et régionales, vice-présidents d'honneur et membres d'honneurs de notre association (ACMV).

Jean-Maurice DELASOIE	Président d'honneur de l'ACMV
Daniel VOGEL	Président d'honneur de l'ACMV
Josef ZINNER	Président d'honneur de l'ACMV et de l'ASM et parrain de la bannière
Luana MENOUD-BALDI	Membre de la Direction de l'Association Suisse des Musiques - ASM
Didier BÉRARD	Représentant de la Société Cantonale des Musiques Vaudoises – SCMV
Thomas BIERI	Président de l'Association Cantonale des Musiques Bernoises – ACMB – BKMV
Raphy DEVAUD	Vice-président de la Société Cantonale des Musiques Fribourgeoises – SCMF
Markus KOHLER	Membre du comité de Société Cantonale des Musiques Fribourgeoises - SCMF
Laurent BOVIER	Président de la Fédération des Sociétés de Chant du Valais – FSCV
Nicolas HUSER	Président de l'Association des tambours et fifres du Valais romand
Marco ARNOLD	Président de la Fédération des Musiques du District de Brigue – BMV Brig

a supprimé: .

Pierre-Antoine BOULNOIX	Président de la Fédération des Fanfares Libérales Radicales du Centre – FFLRC
Régis ÉVÉQUOZ	Président de la Fédération des Fanfares Démocrates Chrétiennes du Centre – FFDC
Nathalie GENOUD-DE COURTEN	Présidente de la Fédération des Musiques de Sierre et Loèche – FMSL
Yvan MAISTRE	Président de la Fédération des Musiques du Valais Central – FMVC
Gilbert TRUFFER	Président de la Fédération des Musiques du District de Viège – BMV
Gaspard VIGNON	Président de la Fédération des Musiques du Bas-Valais - FMBV
Marco ZURKIRCHEN-RITLER	Président de la Fédération des Musiques du District de Rarogne occidentale – BMWR
Pierre-Eddy SPAGNOLY	Président des Vétérans Musiciens du Valais romand – VMVR
Anton ZIMMERMANN	Président des Vétérans Musiciens du Haut-Valais – OMV
Georges MARTIG	Président de la commission musicale de l'Oberwalliser Musikverband - OMV
Daniel AMBORD	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Emil KNUBEL	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Walter KUONEN	Membre d'honneur de l'ACMV
Pierre-Alain ORSINGER	Membre d'honneur de l'ACMV
Claude ROCH	Membre d'honneur de l'ACMV
Marcel VERNAY	Membre d'honneur de l'ACMV

Autorités politiques cantonales et régionales, Chefs de service du canton, Instituts de musique cantonaux, Centre de compétence de la musique militaire d'Aarau

Gilles MARTIN	1 ^{er} Vice-président du Grand-Conseil
Franz RUPPEN	Président de la commune de Naters
Thierry DEBONS	Directeur du Conservatoire cantonal

Invités de l'ACMV

Pierre FREY	Ancien membre du comité de l'ACMV
Armin KIECHLER	Président de l'Oberwalliser Militärtrompeter und Tambouren Vereinigung
Charly TERRETTAZ	Ancien président de la commission musicale de l'ACMV
Willy DARBELLAY	Banneret de l'ACMV

Partenaires, sponsors

Alain NICATY	Bière du Boxer SA
--------------	-------------------

Presse écrite, radio, télévision

WALLISER BOTE
RADIO ROTTU

Commission musicale de l'ACMV

Marc-André BARRAS	Président
Christophe JEANBOURQUIN	Membre et membre de la commission musicale de l'Association Suisse des Musiques - ASM

Philipp-Mathias BREGY, Président du Comité d'organisation de Naters 2019 et ses collègues du comité.

Le président de la BELALP, Julien SCHMUMACHER, le directeur, David LOCHMATTER, ainsi que toutes les musiciennes et musiciens.

Différentes personnalités se sont excusées.

Présidents d'honneur de notre association (ACMV), représentants(es) des associations fédérales, romandes, cantonales et régionales, vice-présidents d'honneur et membres d'honneurs de notre association (ACMV).

André RHONER	Président d'honneur de l'ACMV
Valentin BISCHOF	Président de l'Association Suisse des Musiques – ASM
Blaise HÉRITIER	Président de la commission musicale de l'Association Suisse des Musiques – ASM
Jean-Pierre BENDIT	Président de la Fédération Jurassienne de Musique – FJM
Sébastien CHÉTELAT	Président de l'Association Cantonale des Musiques Neuchâteloises – ACMN
Monique PIDOUX-COUPRY	Présidente de la Société Cantonale des Musiques Vaudoises – SCMV
Xavier KÖNIG	Président de la Société Cantonale des Musiques Fribourgeoises – SCMF
Éric KUNZ	Président de l'Association Cantonale des Musiques Genevoises – ACMG
René BOURQUIN	Président de l'Association Romande des Directeurs de Musique – ARDM
Martin HENZEN	Président de l'Association Cantonale des Musiques de Jeunes
André FRELY	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Guy MARCLAY	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Peter PFAMMATTER	Vice-président d'honneur de l'ACMV
Bernard COMBY	Membre d'honneur de l'ACMV
Arsène DUC	Membre d'honneur de l'ACMV
Serge SIERRO	Membre d'honneur de l'ACMV
Maurice VAUDAN	Membre d'honneur de l'ACMV

Autorités politiques cantonales et régionales, Chefs de service du canton, Instituts de musique cantonaux, Centre de compétence de la musique militaire d'Aarau

Esther WAEBER-KALBERMATTEN	Conseillère d'Etat – Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Jacques CORDONIER	Chef du Service de la Culture du canton du Valais
Hélène JOYE-CAGNARD	Cheffe des activités culturelles du Service de la Culture du canton du Valais

Diego CLAUSEN	Député au Grand-Conseil
Dominic EGGEL	Député au Grand-Conseil
Werner JORDAN	Député au Grand-Conseil
Diego WELLIG	Député au Grand-Conseil
Philipp WAGNER	Colonel et Chef du Centre de compétence de la musique militaire à Aarau
Fabrice REUSE	Centre de compétence de la musique militaire, Aarau
Aldo WERLEN	Centre de compétence de la musique militaire, Aarau et membre de la commission musicale de l'ACMV

Loterie Romande

Jean-Maurice TORNAY	Président de la Délégation valaisanne
---------------------	---------------------------------------

Partenaires, sponsors

François MABILLARD	M'Habit, Sion
--------------------	---------------

Invités de l'ACMV

Elisabeth RHONER	Marraine de la bannière
Jérémie REY	Président de l'Association des trompettes et tambours militaires du Valais romand
Michel REY	Ancien président de l'ACMV
Gilbert BRIAND	Ancien membre du comité de l'ACMV
Éric JACQUEMOUD	Ancien membre du comité de l'ACMV
Erwin TSCHOPP	Ancien membre du comité de l'ACMV

Presse écrite, radio, télévision

Régis GOBET	Rédacteur romand d'Unisono
-------------	----------------------------

Durant notre assemblée générale, diverses personnalités se sont exprimées.

- **M. Franz RUPPEN, Président de la commune de Naters**
Il nous transmet, aisément dans les deux langues, les salutations du Conseil communal et nous présente sa commune, dont le « village » de Naters, est la capitale. Il se réjouit d'accueillir les musiciennes et musiciens du Valais en 2019 pour notre Fête cantonale.
- **M. Gilles MARTIN, 1^{er} Vice-président du Grand-Conseil**
Il nous apporte les salutations, dans les deux langues, du Grand-Conseil et remercie le comité de l'ACMV pour son travail. Il nous encourage, ainsi que toutes les sociétés valaisannes, à persévérer dans la formation et l'éducation de notre jeunesse.
- **Mme Luana MENOUD-BALDI, Membre de la direction de l'Association Suisse des Musiques - ASM**
Elle salue les membres du comité, les déléguées et délégués au nom du comité central. Elle confirme que la Fête fédérale de 2021 à Interlaken aura bien lieu sur un seul week-end, soit celui de l'Ascension. (13 au 16 mai 2021). Elle lance un appel en faveur de Jeunesse et Musique. En effet, la Suisse romande et en particulier le Valais doivent inscrire plus de candidats. C'est nos sociétés qui en seront bénéficiaires, sur le plan technique et financier.

En consultant régulièrement Unisono, vous avez toutes les informations divulguées lors de cette intervention.

2. HOMMAGE AUX DÉFUNTS

La cérémonie du souvenir est présidée par le vice-président du Haut-Valais, Hans Seeberger.

La BELALP interprète des mélodies de circonstance.

3. CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Notre association compte 152 sociétés.

Sociétés présentes	137 (242 délégués)
Société excusée – sans amende	1
Société excusée – démission – Voir sous ordre du jour point 11	1
Sociétés excusées – avec amende	
Sociétés absentes – avec amende	13
Total	152

- Société excusée (2) – sans amende :

La Géronde de Sierre qui a participé à l'émission le « Kiosque à Musique ».
La Fleur des Neiges, Verbier qui a démissionné. (Point 11 de l'ordre du jour)

- Sociétés excusées (0) – avec amende :

Aucune.

- Sociétés absentes (13) – avec amende :

BETTMERALP, Betten / ESPÉRANCE, Charrat / Les COLOMBES, Collombey /
FINDNERALP, Eggerberg / LONZA, Gampel / STÉPHANIA, Granges / BRUNEGGHORN,
Herbruggen / GEMMI, Leukerbad / HELVETIENNE, Morgins / WEISSHORN, Randa /
MATTMARK, Saas-Almagell / FANFARE POLICE CANTONALE, Sion / TÄSCHALP, Täsch

Le comité propose d'accepter les différents objets et nominations par main levée.
Les délégués, à l'unanimité, adhère à la proposition du comité.

4. NOMINATION DES SCRUTATEURS

Partie de droite : Joël Crettenand, de l'Avenir de Saxon
Partie centrale : Henri Philippoz, de l'harmonie La Villageoise de Chamason
Partie de gauche : Eddy Délèze, de la Concordia de Nendaz

Les 3 scrutateurs sont nommés à l'unanimité, par main levée.

5. PROTOCOLE DE L'AG DU 28.10.2017 À VOUVRY

Le document en français était accessible, dès la fin de l'année 2017, sur notre site. Ce protocole figure dans la brochure qui vous est parvenue avec la convocation à la 141^{ème} AG.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée.

Le PV est accepté, à l'unanimité, avec remerciements et applaudissements nourris des déléguées et délégués à l'intention du secrétaire Léo CLAUSEN.

6. RAPPORTS

La brochure de l'AG 2018 contenait les différents rapports.

6.1 Rapport du président

Christian BOHNET apporte les compléments, ci-après, au rapport qui figure dans la brochure de l'AG 2018.

Après un premier exercice axé sur la remise en état des comptes de l'Association, notre comité a pu se concentrer cette année sur des dossiers en lien avec la musique. Et les sujets à traiter n'ont pas manqué.

Au niveau suisse, 2 sujets principaux ont animé les débats de l'Assemblée des Délégués d'Arosa, en avril 2018 : le changement des statuts réglementant notamment la durée des mandats et l'attribution de la Fête Fédérale 2021 à Interlaken. C'est cette dernière qui défraie la chronique depuis en Valais, puisque l'ASM avait choisi de la faire au mois de mai et les organisateurs ont imposé la date (sur le seul week-end de l'Ascension, du 13 au 16 mai 2021). Nous sommes intervenus à diverses reprises auprès de la Direction de l'ASM pour signifier notre désaccord, puis nous avons adressé un courrier, co-signé par les présidents des fédérations valaisannes et votre serviteur afin de signaler notre mécontentement et attirer l'attention des organisateurs sur les problèmes que posera ce choix de date aux sociétés valaisannes. A noter que nous sommes la seule association cantonale à avoir réagi.

Toujours au niveau suisse, l'initiative Jeunesse + Musique suit son développement et continue de proposer des cours pour former des moniteurs. L'objectif visé par l'ASM est que chaque société de musique dispose à terme d'un moniteur J+M dans ses rangs.

Au niveau cantonal, notre fonction nous a porté tout d'abord dans les différents concours et festivals, avec une « mission » particulière cette année puisque nous avons décidé de nous impliquer dans le soutien à la Loterie Romande. Si notre association se veut apolitique, il nous paraissait important de faire preuve de reconnaissance envers une institution qui supporte depuis de nombreuses années la formation des jeunes musiciens valaisans. Et cette institution n'est pas ingrate puisqu'elle a décidé d'augmenter de manière appréciable son soutien.

Toujours en matière de formation, nous sommes plus que jamais en discussion avec l'Etat du Valais et le Conservatoire pour suivre la mise en application de la nouvelle Loi sur l'enseignement musical. Première conséquence de cette mise en application, l'augmentation des frais des cours de direction, augmentation que nous pourrions en partie compenser par l'obtention d'un soutien particulier de la part de la Loterie Romande.

Notre collègue Julien Schumacher a concentré ses efforts sur la remise à jour de notre site internet, site qui est souvent sollicité par les responsables des sociétés de musique valaisannes et qui ne répondait plus aux normes actuelles en la matière. C'est chose faite, puisque le nouveau site est dorénavant en ligne. Même si toutes les pages ne sont pas encore actives, il permet dorénavant une consultation facilitée des informations, dans un format qui s'adapte aux appareils utilisés pour le consulter, et il permettra à chacun d'y faire paraître les

informations sur les manifestations ou concerts à venir. N'hésitez pas à le consulter régulièrement et à nous faire part de vos remarques.

Notre comité et notre commission musicale ont été évidemment largement impliqués – et restent impliqués dans l'organisation de la prochaine Fête cantonale 2019 à Naters. De plus amples informations seront développées ultérieurement dans cette assemblée.

Enfin, nous avons organisé à Sion, au début septembre, une réunion regroupant les présidentes et présidents des fédérations de musique du Haut-Valais et du Valais romand pour un état de lieux et une discussion ouverte sur les sujets qui les intéressaient. Cette réunion très fructueuse a débouché notamment sur le constat que de plus en plus de sociétés ont des difficultés à retenir leurs membres. Nous avons parlé de formation, de musiques de jeunes et partagé des expériences diverses afin de trouver des solutions.

C'est avec beaucoup de regrets que nous avons appris que la fanfare La Fleur des Neiges de Verbier a décidé de se dissoudre, après 60 ans d'activité. Vous avez pu lire dans le Nouvelliste la raison qui a motivé cette décision, à savoir la désaffection des membres, pour diverses raisons. La Fleur des Neiges a voulu survivre jusqu'à ses 60 ans avant de se faner, mais plusieurs autres sociétés sont sur la même pente. N'attendez pas qu'il soit trop tard pour réagir, prenez contact avec d'autres sociétés, voisines, amies, de la même fédération ou d'autres fédérations, consultez les instances dirigeantes pour essayer de trouver des solutions. La confrontation avec d'autres vécus apporte toujours des idées nouvelles qui peuvent fonctionner. C'est à cela que sert une association ou une fédération.

Je ne peux pas terminer ce rapport sans remercier mes collègues du comité et de la commission musicale, pour leur travail et leur soutien tout au long de cet exercice. Un merci tout particulier à **Hans SEEBERGER**, Vice-président du Haut-Valais, qui quitte notre comité après 9 ans de bons et loyaux services, pour mieux rebondir au sein du comité de direction de l'ASM. Un grand merci également à **Léo CLAUSEN**, secrétaire précieux et dévoué, qui dépose sa plume après 16 ans de labeur qu'il a toujours effectué dans le souci du détail et dans un complet dévouement à la cause musicale valaisanne.

6.2 Rapport de la Commission Musicale

Marc-André BARRAS, président de la commission musicale, nous apporte quelques compléments au rapport écrit.

- **Prix suisse de la musique, Aarau, samedi 25 août et dimanche 26 août 2018**

La formule mise en place par l'ASM a, pour sa 2^{ème} année, séduit le public puisque, autant samedi lors des qualifications que dimanche lors de la finale, les auditeurs furent nombreux.

Un grand bravo à Lionel FUMEAUX de la Concordia de Vétroz et du BB 13 Etoiles, pour son 2^{ème} rang.

- **166^{ème} British Open Brass Band, Birmingham, samedi 8 septembre 2018**

Bravo au VALAISIA Brass Band et à son directeur Arsène DUC pour leur **2ème place** lors de ce concours prestigieux.

- **29^{ème} Besson Swiss Open Contest, Lucerne, 22 septembre 2018**

2^{ème} rang BrassBand 13 ÉTOILES dirigé par James GOURLAY.

- **26^{ème} Fête Cantonale des Musiques, Naters, 2019**

Un des points forts de cette saison musicale 2018-2019 sera la 26^{ème} Fête Cantonale de musique organisée par la BELALP de Naters les 7-8-9 juin 2019.

Merci de vous y inscrire nombreux et dans les délais à cette grande manifestation. Le planning définitif sera établi dès la fin des inscriptions.

Pour les sociétés inscrites, retenez absolument la date du **samedi 23 mars 2019**. Ce jour-là, vous pourrez visiter les salles de concours et surtout vous recevrez la pièce imposée contre le retour des 3 scores de la pièce à choix et des 3 scores de la marche de défilé. Aucune copie ne sera autorisée.

- **Jeunesse et Musique**

Ce programme Jeunesse et Musique découle de la votation fédérale acceptée par le peuple suisse le 23 septembre 2012. L'objectif principal est de proposer des cours de musique à nos jeunes en diminuant la participation financière des parents et en rétribuant correctement les professeurs certifiés ou diplômés.

Depuis janvier 2017, des cours Jeunesse et Musique sont organisés en Suisse afin d'obtenir le certificat Moniteur JM. Cette validation permet d'organiser des camps de musique et/ou des cours collectifs au sein d'une société en bénéficiant d'une manne financière distribuée par l'Office Fédéral de la Culture.

Un premier module de base est obligatoire pour tous les candidats. Ce cours est très utile puisqu'il explique clairement toute la partie administrative d'une demande de subvention. Les candidats qui ont une certification pédagogique et musicale obtiennent après ce module de base le certificat Moniteur JM. Pour les autres, 3 jours pour le module pédagogie et/ou 3 jours pour le module musique. Vous trouverez toutes les dates sur le site de l'OFC www.bak.admin.ch

Je reste volontiers à disposition pour toutes vos questions éventuelles. La Romandie espère compter sur plusieurs cours organisés en français, mais la mise en route est difficile (communication-organisation-ampleur de la tâche). Sachez que les comités cantonaux font tout leur possible afin d'améliorer cette situation, mais ni l'ACMV ni l'ASM ne sont responsables des cours et des lieux proposés.

6.3 Rapport du Service de gestion des membres

Christophe CLAIVAZ apporte également quelques compléments au rapport qui figure dans la brochure de l'AG 2017. Il parle également au nom de son homologue du Haut-Valais, Gilbert TRUFFER.

J'ai sollicité la parole pour préciser quelques points et délais particuliers puisqu'en cette saison 2018-2019, nous nous trouvons dans la situation particulière d'une année de fête cantonale et des contraintes inhérentes au fameux contrôle des effectifs, contrôle demandé et confirmé par les sociétés elles-mêmes lors de nos assemblées annuelles.

Le règlement de fête mentionne clairement que les sociétés ne sont autorisées à concourir qu'avec leurs membres, c'est-à-dire avec les membres enregistrés auprès de l'ACMV. **Seule la feuille établie par notre système de gestion Musicgest fait foi.** Il ne faut pas confondre les musiciens jouant dans plusieurs sociétés et qui doivent être annoncés à l'organisateur de la fête cantonale à Naters avec l'inscription définitive (cette liste sert à planifier au mieux le programme des concours), et **ces mêmes musiciens qui doivent à tout prix figurer dans votre état nominatif pour se produire en salle lors du concours.**

Il y a 3 étapes pour votre dossier. La première est de retourner, comme les autres années, le dossier de votre société, en ajoutant vos renforts sur la feuille des nouveaux musiciens. Si ces musiciens viennent d'un autre canton ou de l'étranger, vous devez me faire parvenir leur carnet de musicien, ou en cas de perte, en établir un nouveau.

Les sociétés qui participent à la fête cantonale recevront au début février la liste à jour de leur effectif. Dans la seconde phase courant jusqu'au 28 février dernier délai, vous pouvez encore faire des modifications, en retranchant des membres annoncés, ou en annonçant de nouveaux membres.

Passé le 28 février, dans la 3^e phase, un remplacement d'un musicien par un autre qui ne figure pas dans votre liste nominative, n'est possible que pour des raisons médicales ou des raisons impérieuses empêchant le titulaire d'être présent au concours. La demande, avec les justificatifs nécessaires et le nom du remplaçant, doit être envoyée au président de l'ACMV qui est le seul apte à prendre une décision, positive ou négative, qui sera notifiée par écrit à la société concernée.

A ce moment-là, je désactive momentanément le musicien remplacé et ajoute le remplaçant. Vous n'aurez pas de cotisation supplémentaire à payer pour le remplaçant, mais le musicien remplacé ne figurant plus sur votre liste, ne pourra pas se produire lors de la fête. Après la fête cantonale, le mouvement inverse est effectué dans le système de gestion.

Si un musicien ne figure malheureusement pas dans l'effectif nominatif inscrit à l'ACMV pour votre société, il ne pourra pas concourir lors de la fête cantonale. Le directeur et le président seront rendus attentifs sur le problème rencontré. Si la société passe outre cet avertissement, elle sera disqualifiée, elle ne recevra aucun rapport de jury, aucun point et ne figurera dans aucun classement.

Afin d'éviter ce type de situation fâcheuse, aussi bien pour la société et le musicien concerné que pour le comité de l'ACMV, merci de bien effectuer vos contrôles d'effectifs et de bien respecter les démarches administratives et les délais.

Pour l'établissement de carnets de musiciens pour vos jeunes ou d'autres nouveaux, vous pouvez les acquérir en le demandant chez moi. Je me tiens à disposition à la fin de l'assemblée pour remettre des carnets vierges aux sociétés qui en ont besoin.

Dernier point, tout le monde a malheureusement appris par voie de presse, la fin des activités de la société de musique la Fleur des Neiges de Verbier. Les musiciens encore membres de cette société seront désactivés cet automne dans le système de gestion des membres.

Si un musicien issu de Verbier poursuit ailleurs ses activités, il faut que sa nouvelle société l'annonce avec le dossier à me retourner, sinon les années de musique resteront bloquées à 2018.

Voilà, j'espère ne pas avoir été trop long et suffisamment précis dans l'exposé de quelques points importants à respecter dans le cadre de la gestion des membres, en particulier par rapport à la fête cantonale.

Je reste bien entendu, en tout temps, à votre disposition pour vous guider dans l'élaboration de votre dossier.

6.4 Approbation et décharge

Avant le vote de ces différents rapports, la discussion est ouverte.

Tous les rapports sont acceptés à l'unanimité et décharge est donnée au comité.

7. COMPTES 2017/2018

Les comptes de l'exercice écoulé sont présentés et commentés par le caissier Steve SEWER.

Les comptes – compte d'exploitation et bilan - figurent en pages **XX et XX de la présente brochure.**

7.1 Rapport des vérificateurs

Suite aux événements des saisons écoulées et aux problèmes comptables et de liquidités connus, le comité avait décidé de soumettre nos comptes 2015/2017 et 2016/2017 à la vérification d'une fiduciaire agréée, pour lever tout doute quant à leur exactitude et décharger les sociétés vérificatrices nommées d'une charge difficile à assumer.

De plus, comme la Loterie Romande exige chaque année l'établissement d'une attestation signée par une fiduciaire agréée, nous avons décidé de poursuivre de la sorte, en exemptant les sociétés de musiques désignées d'un contrôle fastidieux. Les présidents de ces 2 sociétés, Fabrice WEHRLI de l'UNION de Vétroz et Richard RITLER de l'ALPENROSE de Kippel ont été bien entendu contactés et ont approuvé notre proposition. Merci pour leur compréhension.

Pour nous mettre en conformité avec nos statuts, nous vous proposerons une modification de ceux-ci au point 9 de notre assemblée. Nous espérons que vous comprenez cette démarche et que ce procédé rencontre votre approbation.

Dès lors, nous avons en main un rapport de vérification des comptes établi par la fiduciaire Fidag à Martigny, fiduciaire qui officiait déjà pour établir l'attestation en faveur de la Loterie Romande et qui a effectué la vérification des comptes qui vous ont été présentés en mars 2017.

Ce rapport remplace celui qui aurait dû être fait par les 2 sociétés nommées selon les statuts, à savoir l'Union de Vétroz et l'Alpenrose de Kippel.

Nous vous donnons dès lors lecture du rapport de vérification des comptes :

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels de l'Association cantonale des musiques valaisannes pour l'exercice arrêté le 30 septembre 2018.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du comité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la norme d'audit suisse 910 révisé (examen succinct). Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué un examen succinct et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE FIDAG SA - Joël Sarrasin David Détraz - Martigny, le 22 octobre 2018

La discussion est ouverte. Aucune explication supplémentaire n'est demandée.

7.2 Approbation et décharge

Les comptes sont acceptés à l'unanimité, tels que présentés et révisés. La décharge est donc donnée au comité.

Le Président remercie et félicite Steve SEWER pour sa première présentation des comptes de notre association.

8. FINANCES 2018/2019

8.1 Cotisation

Le comité propose de maintenir la cotisation de l'ACMV à CHF 4.- par membre pour la saison 2018/2019.

Les délégués acceptent cette proposition à l'unanimité.

La cotisation ASM est toujours fixée à CHF 8,50 par membre et le montant pour la SUISA est fixé à CHF 6,55 par membre et par année.

En ce qui concerne le montant forfaitaire versé annuellement à la SUISA, celui-ci est redistribué dans sa plus grande partie aux compositeurs dont vous interprétez les pièces. Mais ceci pour autant que vous fassiez votre travail, qui consiste à compléter le registre SUISA en y inscrivant toutes les pièces et tous les compositeurs joués dans l'année.

N'oubliez pas de compléter votre déclaration avant le 30.11.2018, sur le système habituel encore cette année (un nouveau programme sera mis en place dès l'année prochaine). Et n'oubliez pas d'y mentionner également les marches et autres petites pièces de nos compositeurs locaux.

8.2 Budget

Il est présenté par notre caissier, Steve SEWER.

Le budget figure à la page XX de la présente brochure.

Le budget est accepté tel que présenté, à l'unanimité.

9. ÉLECTIONS STATUTAIRES

9.1 Comité

Deux collègues du comité ont décidé de donner leur démission cette année, après de nombreuses années de bons et loyaux services. Il s'agit de MM. Léo CLAUSEN, secrétaire, et Hans SEEBERGER, vice-président pour le Haut-Valais.

Les autres membres du comité restent à disposition pour un nouveau mandat. Nous vous proposons dès lors 2 candidats pour reprendre les places des démissionnaires au sein de comité et représenter la Fédération des Musiques du Valais Central et la Bezirksmusikverband Westlich Raron.

Les candidats sont présentés par les présidents des fédérations concernées, qui avant de passer à la présentation de leur candidat, ne manquent pas de remercier chaleureusement les deux sortants.

Les curriculums vitae des candidats, sur l'écran, complètent les présentations des candidats assurées par Yvan MAISTRE, pour la Fédération des Musiques du Valais Central, et par Marco ZURKIRCHEN, pour la Fédération des Musiques de Rarogne Occidental (Bezirksmusikverband Westlich Raron).

Le Président sollicite l'assemblée pour d'autres candidatures de dernière minute, mais c'est le silence.

Sont élus par acclamation au sein du comité de l'ACMV :

- Hervé **ROH**, pour la Fédération des Musiques du Valais Central – FMVC
Né en 1967. Musicien de la CONTHEYSANNE, d'Aven depuis 1979. Président de la CONTHEYSANNE depuis 2012. Président du CO du dernier CNSQ qui a eu lieu à Conthey. Marié et père de 4 enfants.
- Bruno **IMSENG**, pour la Fédération des Musiques de Rarogne Occidental – BMWR
Né en 1970. Musicien de l'ALPINA de Wiler depuis 1983. Président de l'ALPINA de 2003 à 2006. Président du CO à 3 reprises des CNSQ qui se sont déroulés dans le Lötschental. Marié et père de 3 enfants.

L'assemblée, par une salve d'applaudissements, réitèrent la confiance aux 9 membres qui remettent leur mandat à disposition, soit Christian BOHNET, Christophe CLAIVAZ, Georges RODUIT, Margrit PICON, Cédric POCHON, Jean-Claude SAVOY, Julien SCHUMACHER, Gilbert TRUFFER et Steve SEWER.

9.2 Président

Cette partie de notre AG est présidée par le vice-président du Valais romand, Christophe CLAIVAZ.

En tant que vice-président du Valais Romand de l'ACMV, j'aimerais tout d'abord vous remercier pour la confiance témoignée en ayant reconduit le comité actuel complété des 2 nouveaux, dans leurs fonctions respectives pour un nouveau mandat de 3 ans.

Il échoit à l'assemblée d'élire le président parmi les membres du comité de l'ACMV.

Ayant assuré avec brio l'intérim entre mars et octobre 2017 à la tête de l'ACMV puis ayant reçu les attributs de président lors de l'AG de Vouvry l'an passé, c'est tout naturellement que le comité de l'ACMV vous propose de lui renouveler votre confiance, en reconduisant à la présidence de l'ACMV, pour un mandat de 3 ans, notre président actuel, M. Christian BOHNET de l'Harmonie municipale de Martigny.

Christian BOHNET est reconduit à la présidence de l'ACMV par un tonnerre d'applaudissements.

Le comité, en ses tâches et fonctions, se constituera lors de la séance de décembre 2018.

9.3 Réviseurs des comptes

- Proposition de modification de l'article 22 des statuts.

Comme déjà expliqué au point 7.1 de cette assemblée, nous proposons que les comptes de notre association soient dorénavant contrôlés par une fiduciaire agréée.

Pour nous mettre en conformité avec nos statuts, nous vous proposons donc une modification de l'article 22 de ceux-ci, comme mentionné dans le fascicule que vous avez reçu, à savoir :

- **Article actuel:**

D. Les vérificateurs des comptes

Art. 22 Deux sociétés sont nommées par l'assemblée générale en même temps que le comité, pour une période de trois ans, comme vérificateurs des comptes. Elles présentent un rapport écrit à l'assemblée générale.

- **Proposition du comité:**

D. Vérification des comptes

Art. 22 En même temps que le comité, une (1) société fiduciaire agréée est nommée par l'assemblée générale, sur proposition du comité, pour une période de trois (3) ans. Elle présente un rapport écrit à l'assemblée générale.

La discussion est ouverte. L'assemblée ne l'utilise pas.

A l'unanimité, le nouvel article 22 des statuts est adopté.

Dès lors, nous vous proposons de nommer pour 3 ans la fiduciaire **Fidag à Martigny** pour la révision annuelle des comptes de l'ACMV.

Le Président sollicite l'assemblée pour d'autres propositions. La parole n'est pas sollicitée.

À l'unanimité, la proposition du comité est acceptée.

10. HONORARIAT

Christian BOHNET s'adresse à Hans SEEBERGER.

Si on devait comparer Hans Seeberger à un sportif, on pourrait citer Paolo Maldini, défenseur intransigeant du grand Milan AC, qui a fait toute sa carrière au sein du même club. Les plus jeunes ne l'ont peut-être pas connu, mais les plus anciens ici savent que c'est une comparaison de qualité.

Hans est un homme de parole et engagé, fidèle en amitié et très attaché à son Lötschental natal. Je peux rassurer son successeur, Bruno, le comité cantonal a bientôt visité tous les villages de la vallée, grâce à Hans. Par contre, peut-être qu'en le visitant avec toi, nous n'aurons pas droit à un contrôle de police systématique en redescendant...

Hans a deux amours : Rosmarie et l'Alpenrose. Mais je ne prends pas trop de risque en disant que Hans a connu l'Alpenrose de Kippel avant Rosmarie... Entré à 10 ans dans sa société de musique, il y joue toujours. Il est maintenant grand-père, et son défi consiste maintenant à convaincre ses petits-enfants de venir y jouer...

Hans a été élu au comité cantonal à l'assemblée de Lens, en 2009. Il s'est occupé tout d'abord de la gestion des membres pour la partie haut-valaisanne, avant de devenir Vice-président pour le Haut-Valais en 2015.

Si Hans se retire du Comité cantonal, avec le sentiment du devoir accompli, il ne va pas rester inactif puisqu'il conserve son mandat auprès de la Direction de l'Association Suisse des Musiques.

Nous resterons donc en contact et cela me fait plaisir. Je te souhaite tout le meilleur pour la suite de ta carrière musicale et plein de bonheur en famille.

Le Président cède le micro à son prédécesseur Président, Jean-Maurice DELASOIE, qui s'adresse à Léo CLAUSEN.

Monsieur le futur ancien secrétaire, Cher Léo,

Notre Président m'a confié l'honneur et surtout le très grand plaisir de t'adresser ce message de remerciements de tous tes amis des comités actuels et anciens de l'ACMV.

Nous tenons à te féliciter pour tout le travail que tu as effectué durant tes longues années au sein du comité de l'ACMV.

Il y a 17 ans, en octobre 2001, tu succédais à André Rohner pour ta Fédération des fanfares du centre.

Après avoir tenté de décrypter les disquettes de ton prédécesseur, tu as fait table rase, innové et pris à cœur ta tâche de secrétaire avec un sérieux et une rigueur sans faille. Tu as été le bras droit de Daniel Vogel, de ma personne et tu termines actuellement ton mandat avec Christian Bohnet. En leurs noms et au mien, nous t'adressons un grand MERCI

Durant toutes ces années tu as été un fidèle membre du comité, très présent à toutes les manifestations musicales de notre canton. Une grande disponibilité qui est et restera un modèle d'engagement pour tous.

Tu ne lâchais jamais une idée, un objectif, quitte à secouer certains parce que les dossiers n'avançaient pas assez vite. Ta pugnacité a permis à ce que l'ACMV soit une association phare dans notre canton, comme lors des rencontres romandes et des assemblées de l'ASM.

Mais derrière ce membre exemplaire, il y a surtout une riche personnalité, un esprit caustique et plein d'humour. Un homme au caractère bien trempé, d'une amitié généreuse avec qui il fait bon vivre. Je me remémore avec plaisir nos téléphones matinaux, nos soucis partagés. Tu es aussi l'instigateur des repas choucroutes ou des raclettes à Aproz pour resserrer les liens d'amitié entre les membres du comité cantonal.

Nous savons que l'ACMV pourra compter sur toi et que tu continueras à t'investir pour nos sociétés et pour l'art musical.

Cher Léo,

Tous nos vœux de joie et de santé de la part de tes amis des sociétés de musique et de la grande famille de l'ACMV.

Le Président, Christian BOHNET, reprend la conduite de l'assemblée et se fait un honneur de nommer Hans SEEBERGER et Léo CLAUSEN membre d'honneur de l'ACMV.

La traditionnelle channe valaisanne et le diplôme de membre d'honneur leur sont remis.

Léo CLAUSEN demande la parole.

Après 16 ans passés, avec un immense plaisir, au service de l'ACMV et en particulier des musiciennes et musiciens valaisans, je me fais un plaisir et un honneur de vous adresser quelques mots.

Je vous rassure immédiatement... Hors de question de vous faire subir le bilan de mes 16 années passées sous l'étendard de l'ACMV. Par contre, j'ai énormément de remerciements à adresser.

Merci Daniel. Merci Monsieur Daniel Vogel, président d'honneur ici devant moi.

Il y a 16 ans, à St-Léonard, j'entrais au comité. Tu m'as accueilli chaleureusement et de suite tu m'as dit : « j'aimerais que tu prennes le secrétariat ! ». Je t'ai dit oui, spontanément. J'ai eu un immense plaisir, pendant 7 ans, sous ta présidence.

En particulier, j'ai toujours fort apprécié ton « élégance » verbale face aux dirigeants de l'ASM ! Je me souviens particulièrement de Flims où tu as brillamment défendu les associations romandes, en particulier, afin de bloquer le montant de la cotisation à CHF 8.50 ! Cotisation toujours actuelle. Un exemple parmi tant d'autres...

Merci Jean-Maurice. Merci Monsieur Jean-Maurice Delasoie, président d'honneur également ici devant moi.

Tu as souhaité que je « garde » le secrétariat, sans doute parce que tu appréciais beaucoup mes PV. Pendant 6 ans, j'ai pu apprécier ton engagement et ton entregent.

Au niveau des associations romandes et suisses, tu as su te faire apprécier par la qualité de tes idées. Les responsables des sociétés du Valais romand peuvent profiter d'un guide dont tu as été l'instigateur.

Tu m'as également expliqué, ainsi qu'aux autres membres du comité, la différence entre un vin de « soif » et un rouge qui a une belle robe !

Merci Christian. Merci Monsieur Christian Bohnet, président de l'ACMV, qui lui est derrière moi.

Tu as accepté que je termine mon mandat au secrétariat. Comme tu as vu dans Musicgest que je prenais de l'âge, tu m'as déchargé, l'année dernière, des PV des séances de comité. Merci.

Je n'aurai fonctionné qu'un peu plus d'une année à tes côtés.

Pour l'ACMV tu as été l'un des hommes « clefs » dans la remise sur rails de notre association, suite à un malheureux déraillement dû à des rouages défectueux.

Bonne route avec ton nouveau comité et secrétaire.

Je me dois aussi d'associer à mes remerciements 2 autres présidents d'honneur.

Merci Josef. Merci Monsieur Josef Zinner, président d'honneur, qui est aussi devant moi.

Merci pour toutes les traductions, et non des moindres, que tu as effectuées pendant mes 16 années passées au secrétariat.

Merci André. Merci Monsieur André Rhoner, président d'honneur, absent ce jour.

J'espère avoir représenté dignement la FMVC, moi qui t'ai remplacé.

Merci à tous les collègues du comité que j'ai côtoyés pendant mes 16 années au sein du comité, pour leur amitié et surtout leur compréhension à mon égard. Si, comme dans notre équipe nationale de ski, il faut des slalomeurs et des descendeurs... moi j'ai plutôt été un descendeur. Comme je me suis permis souvent de le dire au comité de l'ACMV, ou lors d'autres réunions romandes ou suisses, la ligne droite est toujours le plus court chemin vers le but recherché ! Et si on la trace avec un humour politiquement... (Ce mot il fallait absolument que je le place, n'est-ce pas chers anciens et actuels collègues !) un humour politiquement correct, ça glisse encore plus vite !

MERCI à tous les membres de notre commission musicale avec qui j'ai collaboré et, en particulier, à son président Marc-André Barras.

MERCI à toutes les musiciennes et musiciens du Valais pour leur amitié. J'ai toujours eu un immense plaisir à vous rencontrer lors de nos AG et lors des festivals.

Pour moi, le comité de l'ACMV, et l'ACMV, sont et resteront une belle page du livre de ma vie musicale, du livre de ma vie.

MERCI au comité actuel de m'avoir « élevé » au titre de membre d'honneur de l'ACMV.

Vive la musique de nos brass bands, harmonies et fanfares. Vive l'ACMV !

11. ADMISSION – DÉMISSION

Comme évoqué plus tôt, nous avons reçu, datée du 19 octobre 2018, la lettre de démission de la fanfare « La Fleur des Neiges » de Verbier, dûment signée par son président et son secrétaire. Nous regrettons bien évidemment cette décision et la perte d'une société villageoise qui apportait toujours beaucoup de fraîcheur et d'entrain au festival du Bas-Valais.

Le Président donne lecture de la lettre :

Verbier, le 19 octobre 2018

Assemblée annuelle de l'ACMV

*Monsieur le Président,
Chers Amis de la musique,*

Après 60 ans d'existence, notre société a décidé de prendre sa retraite en tant que société membre de l'Association cantonale des musiques valaisannes.

En effet, l'effectif de nos membres a fortement diminué ces dernières années. Depuis maintenant deux ans et comme vous le savez, notre société a participé au Festival du Bas-Valais avec la fanfare La Persévérance de Martigny-Combe.

Par la présente, nous vous informons donc, avec regrets, de notre décision de démissionner de l'Association des musiques valaisannes.

En souhaitant plein succès à l'ACMV pour les années à venir, nous vous présentons, Monsieur le Président, chers Amis de la musique, nos salutations les meilleures.

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE FLEUR DES NEIGES – VERBIER

Le Président : Lucien BESSON

Le Secrétaire : Michel JACQUEMIN

On peut relever le fait d'avoir tenu la société en vie jusqu'à ses 60 ans, pour permettre notamment à l'un de ses membres fondateurs de recevoir sa distinction y relative. Une belle attention pour un final en beauté, même s'il est triste.

12. FÊTE CANTONALE – NATERS 2019

Les préparatifs pour la Fête Cantonale 2019 vont bon train et le comité d'organisation met les bouchées doubles pour que tout soit prêt pour les 7, 8 et 9 juin prochains.

La parole est donnée Philipp-Matthias BREGY, président du CO.

Philipp-Matthias BREGY nous donne toutes les explications basées sur une succession de chiffres affichés, allant de 1 à 1'000'000.

1	1 Fête cantonale en 2019 / 1 CO
2	2 concours (en salle et défilé) / 2 langues dans le canton / 2 jours de fête
	2 places de fêtes (la place de fête et le Rote Maile)
3	3 fêtes à Naters (les 150 ans de la BELALP, les nouveaux uniformes, la Fête cantonale)
4	4 salles de concert au centre du village / 4 sponsors principaux
64	Les heures de concert dans les différentes salles (au minimum)
100	à peu près le nombre de membres de la BELALP / le but souhaité du nombre de sociétés inscrites à Naters 2019 (105 pré-inscriptions)
150	L'âge de la BELALP, le nombre de bénévoles nécessaires
5'000	Heures de travail des bénévoles prévues / Le nombre de musiciens souhaités qui animeront la prochaine fête cantonale (y.c. groupes rock, musique alternative, pipe bands, ...)
10'000	Visiteurs souhaités pour la Fête Cantonale 2019 (basés sur la fréquentation de Martigny 2014).
1'000'000	Le budget pour les 3 fêtes / Evoque le coût de CHF 100'000.00 seulement pour les jurys.

Le Président du CO conclut en disant que le but des organisateurs n'est pas de gagner de l'argent, mais des amis, amis de la musique et de tout le Valais.

13. ATTRIBUTION ORGANISATION FÊTE CANTONALE 2024

Dans le courant de l'année 2017, nous avons reçu un courrier des 5 sociétés de musique du Haut-Plateau, à savoir le Cor des Alpes de Montana-Village, l'Echo des Bois de Crans-Montana, l'Ancienne Cecilia et la Cecilia de Chermignon et l'Edelweiss de Lens, qui se portaient candidates pour l'organisation de la Fête Cantonale des Musiques Valaisannes 2024.

Lors de l'Assemblée générale 2017 à Vouvry, nous avons présenté ce courrier et, comme le veut la procédure habituelle, ouvert une période durant laquelle d'autres sociétés auraient pu faire acte de candidature.

N'ayant reçu aucune autre proposition, nous vous demandons dès lors de vous prononcer par main levée pour confirmer l'attribution de l'organisation de la Fête cantonale 2024 aux sociétés précitées.

La candidature est plébiscitée avec des applaudissements nourris de l'assemblée.

Les organisateurs de la Fête 2024 pourront travailler dans le temps et profiter des enseignements à tirer de la Fête 2019. Nous félicitons et remercions les sociétés du Haut-Plateau pour leur engagement et leur souhaitons plein succès dans cette organisation.

Grégoire BARRAS, représentant du comité de candidature, adresse quelques mots de remerciements à l'assemblée et précise que la dernière Fête cantonale dans la région a eu lieu à Sierre en 1958 et la dernière en altitude a eu lieu à Loèche-les-Bains en 1890 !

14. ATTRIBUTION DU LIEU DE L'AG 2018 (27.10.2018)

Le tournus en place veut que la prochaine Assemblée générale se passe dans le Valais central. L'UNION de Vétroz, par son président Fabrice WEHRLI, a posé sa candidature et se propose de nous accueillir pour nos débats le samedi 26 octobre 2019 à la salle des Plantys.

Comme il n'y a pas d'autre candidature nous pouvons remercier nos amis de l'UNION et nous nous retrouverons à Vétroz l'année prochaine.

Le Président ouvre les candidatures pour l'AG 2020, qui devrait avoir lieu en principe dans le Bas-Valais. Merci de le contacter.

15. DIVERS

- **Workshop FMBV :**

A la demande de Gaspard VIGNON, président de la FMBV, le Président informe ou rappelle que cette fédération organise une journée ayant pour but d'optimiser la préparation à la Fête Cantonale.

Ce workshop aura lieu samedi 10 novembre prochain, de 8h30 à 13h00, à la Maison de la Musique à Martigny (à côté de la gare).

Dans un premier temps, Mme Lise Jeanbourquin nous entretiendra sur le phénomène du trac pour nous aider à mieux le comprendre pour mieux l'appréhender.

Puis Jean-Claude Kolly abordera le sujet de la préparation des répétitions et de l'organisation du travail en vue d'une participation à un concours.

Ce workshop est ouvert à tous, et les frais de participation pour les non-membres de la FMBV sont de CHF 40.-, ce qui est tout à fait raisonnable compte-tenu de la qualité des intervenants. Inscriptions en ligne sur le site www.fmbv.ch.

Hans SEEBERGER adresse quelques mots à l'assemblée pour la remercier et pour nous confirmer son engagement à la cause musicale valaisanne dans son mandat au sein de la Direction de l'ASM.

La parole n'étant plus demandée, Christian BOHNET clôt l'assemblée en remerciant :

- Julien SCHUMACHER, président de la BELALP, et tous ses musiciennes et musiciens pour l'organisation de cette journée.
- Notre traducteur Claude BRUCHEZ
- Les scrutateurs du jour.
- Mesdames et Messieurs les invités pour avoir honoré, par votre agréable présence, notre assemblée.
- Les déléguées et délégués des sociétés

Notre Président invite toutes les personnes à partager le verre de l'amitié offert par la municipalité de Naters, tout en écoutant l'harmonie la BELALP.

L'assemblée est levée à 12h15.

Le secrétaire : Léo CLAUSEN

27.11.2018

